

S.P.R.B.
BRUXELLES DEVELOPPEMENT
URRBAIN
Direction des Monuments et des Sites
Monsieur Thierry WAUTERS,
Directeur
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

V/réf. : votre présence à la réunion du 30/06/2014
N/réf. : AVL/AH/BXL-3.3/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES / LAEKEN. Parc de Laeken. Projet de réhabilitation de la butte du Kattenberg. Remarques de la CRMS formulées suite à la réunion sur place du 30/06/2014.
Dossier traité par M. E. Demelenne

Le projet de réhabilitation du Kattenberg a déjà fait l'objet d'un avis préalable de la CRMS, rendu le 24 octobre 2012. En date du 30 juin 2014, une visite des lieux a été organisée à l'initiative de Bruxelles Environnement dans le but de présenter l'avancement du projet depuis 2012, en présence de la CRMS, de la DMS et de la DU (Mmes M.-Fr. Godart, A. Voets, C. Defosse et M. E. Demelenne). La Commission se réfère à son avis de 2012 pour ce qui concerne l'historique du site et la description du projet.

Suite à cette visite, Bruxelles Environnement a transmis les plans actualisés à la CRMS. Par la présente nous vous communiquons les remarques formulées à ce sujet par notre Assemblée en sa séance du 10 septembre 2014.

Lors de la visite, les personnes présentes ont pu se rendre compte de l'état de dégradation avancé de la butte et de la perte que cela constitue sur le plan paysager. Les problèmes principaux qui se posent sont : l'érosion du sol, la surpopulation des lapins, l'état phytosanitaire déplorable des plantations et le manque de lumière au sol.

Les aspects phytosanitaires et écologiques

Le dossier actuel propose différentes pistes pour remédier aux problèmes à cet égard. Ce volet se fonde sur l'étude phytosanitaire effectuée en 2008-2009, et actualisée comme demandé en 2012 par les Monuments et Sites. Les nouvelles études ont confirmé le mauvais état de conservation de la butte.

Les propositions d'intervention sont restées quasi inchangées par rapport à la mouture précédente du projet. Une coupe à blanc serait prévue dans la zone nord tandis que la zone sud ferait l'objet de coupes d'éclaircies. L'objectif serait de replanter une futée mélangée d'arbres 'pionniers' à croissance rapide (bouleau, frêne, saules) et d'espèces 'fortes' (hêtres et chênes). La gestion forestière prévoit des coupes de sécurisation et d'éclaircies qui équivaldraient à l'enlèvement de 50 % des hêtres mais tout en conservant plusieurs exemplaires « iconiques » au sommet de la butte. Au préalable, la population de lapins serait ramenée à un niveau normal, suite à quoi les versants de la butte érodés seraient plantés d'espèces à croissance rapide non appréciées par les animaux.

A priori, ce volet du projet ne semble pas poser de problèmes d'ordre patrimonial ou environnemental.

Les propositions d'aménagement

Sur ce point, les plans ont été concrétisés. Ils prévoient de remettre la butte en valeur au moyen d'un nombre assez important d'interventions. Celles-ci consistent à remettre en état et/ou à évoquer plusieurs éléments ayant existé à certaines époques assortis de nouveaux dispositifs comme des zones de repos ou des plaines de jeux. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- la création de deux nouveaux chemins forestiers articulés avec les abords du monument de la Dynastie,
- la création / restitution de deux belvédères,
- le réaménagement des lisières et l'aménagement de jardins ombragés,
- le dégagement de la mare,
- la remise en valeur de la zone dite « la petite Suisse » aménagée selon les plans de R. Pechère pour l'Expo 58, y compris l'évocation de l'ancien ruisseau au moyen de plantes de milieu rivulaire,
- le remodelage et le réaménagement de l'avenue du Belvédère, longeant le côté est de la butte, en évoquant le dispositif de la passerelle réalisée pour la même Expo,
- la création de zones de repos,
- la rénovation de la maison des jardiniers, recouverte d'une toiture verte.

Ces interventions appellent les remarques suivantes qui confirment les observations qui avaient été communiquées aux demandeurs pendant la visite du mois de juin.

- Le plan à grande échelle qui est joint au dossier reprend l'ensemble des interventions qui sont envisagées. Malheureusement, le document est peu lisible et certains éléments de la légende induisent en erreur, ce qui complique la lecture du projet. ***La Commission demande de finaliser et de préciser les documents graphiques.***
- Cependant on comprend à travers les documents qui sont fournis que le projet, sous sa forme actuelle, présente un caractère assez hétéroclite suite aux différents états historiques auxquels il fait référence. Ceci nuirait à la cohérence de l'ensemble et ne mettrait pas le site classé en valeur. Dans son avis de 2012, la Commission avait déjà demandé de poursuivre la réflexion sur l'époque de référence. Or, cette démarche ne semble pas encore avoir été effectuée et aucun choix ne semble fait quant aux options de remise en valeur. ***La Commission demande de***

poursuivre l'étude de cette partie du projet et décourage le mélange de dispositifs datant du XIXe siècle avec les aménagements prévus en 1958.

- Selon le plan, le chemin du Belvédère conserverait sa largeur de 9m. L'aménagement du chemin évoque (de manière peu convaincante) le dispositif de la passerelle qui reliait pendant l'Expo 58 le chemin du Belvédère à la partie nord du Parc de Laeken (en témoigne la culée de pont qui est conservée à proximité du théâtre de verdure). Or, selon le présent projet, le chemin serait articulé avec le rond-point situé en contrebas du Kattenberg. Il ne jouerait donc plus le même rôle d'élément structurant comme en 1958. Selon la Commission, le nouveau statut du chemin ne justifie ni sa largeur, ni les réminiscences qui sont faites à la passerelle disparue. Elle demande ***d'étudier une meilleure intégration du chemin du Belvédère au tracé des chemins existants en se fondant sur le concept originel***, et de créer un aménagement plus cohérent dont les charges de gestion soient moins lourdes que celles qui seraient induites par le dispositif proposé actuellement.
- ***Le tracé des nouveaux chemins forestiers devrait également être amélioré*** : le chemin sud pourrait également desservir le petit belvédère depuis la zone de repos.
- L'articulation des (nouveaux) chemins sur le monument de la Dynastie mérite une attention particulière. Les abords du monument présentent aujourd'hui un aménagement peu valorisant. L'aménagement des nouveaux chemins ne constituera pas une amélioration de la situation existante et doit être adapté de manière à ***préserver et à renforcer la fonction d'écran de la butte du Kattenberg par rapport au monument***, d'autant que les abattages prévus dans la partie sud feront disparaître une partie de la masse végétale à cet endroit.
- La CRMS s'interroge sur la pertinence d'installer un caillebotis à proximité de la mare (le plan n'est pas clair sur la nature exacte de ce dispositif).

Enfin, bien qu'une nouvelle réflexion sur les chemins semble avoir été menée en lien avec le Schéma directeur du parc, celui-ci n'a toujours pas été communiqué à la CRMS. Dans ce cadre, la Commission regrette une fois de plus que les aménagements proposés pour le Kattenberg soient présentées préalablement au Schéma directeur et sans lien avec celui-ci.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie : **DMS : gestionnaire dossier, M. Vanhaelen, J.-F. Loxhay, N. De Saeger, L. Leirens**
DU : xxx, et par mail : xxx